

CERLIS Series
Volume 4

Cécile Desoutter, Dorothee Heller & Michele Sala (eds)

Corpora in specialized communication
Korpora in der Fachkommunikation
Les corpus dans la communication spécialisée

CELSB
Bergamo

This ebook is published in Open Access under a Creative Commons License Attribution-Noncommercial-No Derivative Works (CC BY-NC-ND 3.0).

You are free to share - copy, distribute and transmit - the work under the following conditions:

You must attribute the work in the manner specified by the author or licensor (but not in any way that suggests that they endorse you or your use of the work).

You may not use this work for commercial purposes.

You may not alter, transform, or build upon this work.



CERLIS SERIES Vol. 4

CERLIS

Centro di Ricerca sui Linguaggi Specialistici

Research Centre on Languages for Specific Purposes

University of Bergamo

www.unibg.it/cerlis

CORPORA IN SPECIALIZED COMMUNICATION

KORPORA IN DER FACHKOMMUNIKATION

LES CORPUS DANS LA COMMUNICATION SPÉCIALISÉE

Cécile Desoutter, Dorothee Heller & Michele Sala (eds)

ISBN 978-88-89804-25-4

© CELSB 2013

Published in Italy by CELSB Libreria Universitaria

Via Pignolo, 113 - 24121, Bergamo, Italy

Indice

MICHELE SALA / DOROTHEE HELLER / CÉCILE DESOUTTER Introduzione	11
---	----

I corpora in contesti accademici

ALESSANDRA MOLINO

1. Compiling a Stratified Corpus for a Cross-cultural Study of Academic Writing: Methodological Challenges and Research Opportunities	27
---	----

PATRIZIA ANESA

2. Avoiding Plagiarism and Self-plagiarism through the Use of Corpora	55
--	----

GABRIELLA CAROBBIO / DOROTHEE HELLER / CLAUDIA DI MAIO

3. Zur Verwendung von Frageformulierungen im Korpus <i>euroWiss</i>	75
--	----

ANDREA ABEL / AIVARS GLAZNIEKS

4. „Ich weiß zwar nicht, was mich noch erwartet, doch...“ – Der Einsatz von Korpora zur Analyse textspezifischer Konstruktionen des konzessiven Argumentierens bei Schreibnovizen	101
--	-----

I corpora in contesti pedagogici

DENISE MILIZIA

5. Phrasal Verbs and Phrasal Units: Political Corpora
within the Walls of the Classroom135

CARMEN ARGONDIZZO / ASSUNTA CARUSO / IDA RUFFOLO

6. The Use of Specialised Corpora:
From Research to Pedagogy165

ALESSANDRA LOMBARDI / SILVIA MOLETTA

7. Von der Hochschule in die Berufswelt und wieder zurück.
Berufsbezogene Korpusarbeit im Unterricht *Deutsch als
Fachsprache*189

NATACHA S.A. NIEMANTS

8. L'utilisation de corpus d'entretiens cliniques (français / italien)
dans la didactique de l'interprétation en milieu médical209

I corpora in contesti legali

MARCELLO SOFFRITTI

9. Konjunktiv in deutschsprachigen Gesetzbüchern239

DORIS HÖHMANN

10. Zur Untersuchung erweiterter Nominalgruppen mit Hilfe
von Concrgrams. Eine sprachvergleichende Studie zum
deutschen und italienischen Umweltrecht267

CHIARA PREITE / SILVIA CACCHIANI

11. Traduire la normativité dans les arrêts de la Cour de
Justice de l'Union européenne :
le cas des dispositifs en français et anglais297

MARIE-PIERRE ESCOUBAS-BENVENISTE

12. Predicati giuridici e schemi argomentali nelle sentenze della Corte. Approccio bilingue francese-italiano323

I corpora in contesti professionali

MICAELA ROSSI

13. Définition de nouvelles terminologies et communautés de professionnels : analyse de corpus en ligne dans le domaine de la dégustation du vin359

ERIK CASTELLO

14. Exploring Existential and Locative Constructions in a Learner and in an Expert corpus of Promotional Tourist Texts385

EUGENIA DAL FOVO

15. The Language of Interpreters on Television: Characteristics, Tendencies And Idiosyncrasies411

CÉCILE DESOUTTER

16. La prise en compte linguistique des femmes dans les discours électoraux : une étude sur corpus435

DANIO MALDUSSI

17. Anisomorphisme et relation de converse à l'épreuve des corpus spécialisés : le couple "créance"/ "crédit" par opposition à "credito"465

DANIO MALDUSSI

17. Anisomorphisme et relation de converse à l'épreuve des corpus spécialisés : le couple "créance"/ "crédit" par opposition à "credito"

1. Introduction

L'*anisomorphisme*, en tant que divergence constatée entre les unités lexicales de deux langues différentes, s'oppose à l'*isomorphisme*. Causé par "the differences in the organisation of the designate in the individual languages and by the differences between languages" (Manual of Lexicography 1971 : 294), l'*anisomorphisme*, peut être entendu ici comme un découpage différent du monde extralinguistique qui se reflète dans un découpage différent du sens des termes. De ce manque de superposition parfaite découlent des écarts lexicaux issus de visions du monde différentes ou de pratiques sociales différentes et parfois radicalement opposées. Cette définition est renforcée par celle de De Mauro dans son *Grande dizionario italiano dell'uso*. Dans cet ouvrage, l'anisomorphisme, dont la marque d'usage est TS, sigle qui indique les termes techniques spécialisés appartenant, dans ce cas d'espèce, au domaine de la sémiologie, est un

fenomeno per cui lingue diverse esprimono in forma differente lo stesso senso, in modo tale che parole d'ambito d'uso molto simile hanno significati non sovrapponibili in modo univoco (per es. la parola fr. *bois* e le italiane *bosco* e *legno*, o la parola it. *fiume* e le francesi *fleuve* e *rivière*). CONTR. Isomorfismo (2000 : 293).

L'anisomorphisme des langues a donné lieu dans le passé, parmi ses effets les plus néfastes et improductifs, à la conviction de l'impossibilité de la traduction et donc d'une véritable communication

entre différentes visions du monde. Or, comme l'écrit Eco, c'est bien avec la contribution de la sémiotique de Hjelmslev (1943) que ce problème a été définitivement résolu. En effet, "incommensurabilità [di sistemi del contenuto] non significa incomparabilità" (Eco 2003 : 41). Ce débat, profondément enraciné, est assimilable à celui qui a caractérisé les premiers pas de la terminologie. En effet, selon la Théorie générale de la terminologie proposée par l'École de Vienne, dont Wüster a été l'initiateur, certains phénomènes tels que l'homonymie et la polysémie étaient entourés d'une aura négative car susceptibles d'empêcher une communication claire. Or, cette conception négative a changé du fait de la prise de conscience de l'importance des éléments connotatifs dans la communication spécialisée¹. D'une vision du lexique en tant que nomenclature, on passe aujourd'hui à la reconnaissance de la valeur discursive de la polysémie². Comme l'écrit Prandi, des phénomènes tels que l'anisomorphisme, l'homonymie, la polysémie et la synonymie, tout en présentant des caractéristiques spécifiques sujettes à des conséquences variables dans la communication, représentent des "spie del radicamento endocentrico dei concetti". Or, toujours d'après le même auteur :

L'anisomorfismo non si lascia facilmente ridurre, ma in compenso non ha ricadute serie sulla comunicazione interlinguistica. Un traduttore ne deve essere consapevole, ma senza sopravvalutarlo. Se i singoli termini non hanno corrispondenti diretti nella lingua di arrivo, le relative aree concettuali e le pratiche e le istituzioni sulle quali poggiano sono largamente condivise. Per un buon traduttore economico-finanziario dall'italiano al francese, ad esempio, la presenza del solo termine *credito* nella lingua di partenza non è un ostacolo all'uso corretto degli equivalenti *crédit* e *crédance* nella lingua d'arrivo (Prandi 2009).

-
- 1 Sur le concept de "flou terminologique" lié à la notion de connotation, voir Magris / Musacchio (2009).
 - 2 Sur l'inclusion des aspects liés à la variation linguistique dans la communication spécialisée, voir la théorie communicative de la terminologie proposée par Cabré (1998), la théorie sociocognitive de Temmerman (2000) et la socioterminologie de Gaudin (2003).

Pour analyser les différences de comportement entre l'italien et le français relatives aux tecnicismes "créance" et "crédit" pour le français et l'italien "credito", nous avons construit des corpus spécialisés de type comparable dans les deux langues, à savoir des corpus portant sur le même contenu spécialisé et partageant le même registre et la même typologie textuelle, mais qui ne sont pas la traduction les uns des autres³. Le domaine considéré est celui du surendettement des ménages, un domaine sociétal de forte actualité. Dans notre article, nous ne nous attarderons pas sur les aspects techniques tel que le volet informatique et le traitement par concordancier, sujets sur lesquels il existe déjà une vaste littérature⁴. Nous nous focaliserons en revanche sur la valeur ajoutée d'une didactique de la traduction technique supportée par l'exploration de corpus spécialisés comparables⁵. Gardant toujours à l'esprit l'analyse

3 La première définition de "corpus comparable" est celle de Baker (1995 : 234): "two separate collections of texts in the same language : one corpus consists of original texts in the language in question and the other consists of translations in that language from a given source language or languages. [...] both corpora should cover a similar domain, variety of language and time span, and be of comparable length". La notion de "original texts" a été l'objet de précisions ultérieures de la part de Baker. La définition de "corpus comparable" que nous retenons ici est celle que nous avons explicitée dans notre texte, à savoir des corpus portant sur le même contenu spécialisé et partageant le même registre et la même typologie textuelle mais qui ne sont pas la traduction les uns des autres.

4 Les deux corpus comparables que nous avons construits pour notre analyse grâce au logiciel en ligne BootCat (<http://bootcat.sslmit.unibo.it/>), le premier consacré aux occurrences de "credito" et le deuxième à celles du couple "créance / crédit", contiennent respectivement 95.983 et 97.252 mots. Comme le confirme la littérature sur la linguistique de corpus, les corpus spécialisés comparables présentent une dimension réduite mais offrent, par contre, l'avantage d'être ciblés sur un domaine ou un sous-domaine. Pour un approfondissement de cette problématique appliquée au domaine de la traduction, voir l'article de Gavioli / Zanettin (2000).

5 Sur la linguistique de corpus appliquée au domaine de la traduction, nous signalons : Bernardini / Zanettin (2000), Bernardini *et alii* (2003), Sinclair (1991), Baker (1995), Olohan (2004) et le numéro monographique *Meta* (1998).

de Prandi, nous montrerons, à l'appui de plusieurs exemples concernant les occurrences des termes "créance" et "crédit" pour le français et "credito" pour l'italien, tout l'intérêt qu'il y a, pour l'étude de la langue, à se fonder sur des bases de données textuelles authentiques tirées de corpus représentatifs de l'objet d'étude (approche *corpus-driven* ou guidée sur corpus) et qui permettent donc une prise directe sur les différents comportements langagiers. Cet appui ne se limite pas à fournir des indications sur la productivité des phénomènes étudiés. Face au flou terminologique qui entoure le couple "créance" / "crédit" dans une perspective intra et interlinguistique, l'étude des corpus nous offre des contextes réels qui permettent de faire émerger les différents découpages du sens des termes et de rendre plus accessibles les concepts véhiculés par ces derniers. La valeur ajoutée d'une analyse contrastive sur base textuelle authentique permet d'étudier et de répertorier des comportements langagiers et des stratégies de production du texte écrit différents et parallèlement de repérer des stratégies de traduction adéquates au texte cible, notamment dans le cas d'écarts lexico-sémantiques patents. Notre étude adopte donc une démarche pragmatique et professionnalisante de type inductif. Pour reprendre les mots de Prandi, l'anisomorphisme est un obstacle si l'on accorde une importance excessive au mot isolé; si, au contraire, nous explorons un contexte plus large, notamment grâce à la construction de corpus comparables spécialisés, nous nous apercevons que cette différence s'estompe, s'amenuise et que la traduction est plus immédiate, sans oublier que c'est bien la traduction qui nous met dans l'obligation de déconstruire les concepts génériques. Pour reprendre le titre très évocateur de l'essai de Hédiard *L'analyse guidée sur corpus : une approche "décloisonnante" pour accéder au sens* (2007), l'approche par corpus est *décloisonnante* par excellence, mais nous ajoutons que c'est bien l'opération traduisante qui fait éclater le phénomène des anisomorphismes, ces apparentes contradictions inscrites dans le code génétique des langues. Ainsi, nous pouvons affirmer que la traduction est, à son tour, une opération *décloisonnante*, en ce sens qu'avant d'entrer en contact par la traduction, ces mêmes anisomorphismes appartenaient à des systèmes linguistiques parfaitement cohérents.

2. Le surendettement des ménages

Dans notre étude, nous allons explorer le couple “créance / crédit” vs “credito” dans le contexte du surendettement des ménages. Le phénomène du surendettement, qui accable de nos jours un nombre croissant de ménages, se caractérise par la difficulté, voire l'impossibilité, de rembourser les dettes personnelles contractées au fil du temps. En France, la prise en charge des dossiers de surendettement des ménages revient à une commission spécifique appelée Commission de surendettement, sous l'égide de la Banque de France⁶. L'Italie, de son côté, a promulgué en 2011 le Décret-loi du 22 décembre 2011 n. 212 “Rateizzazione dei debiti e Disciplina del sovraindebitamento”⁷ et successivement la Loi du 27 janvier 2012, n.3, “Disposizioni in materia di usura e di estorsione, nonché di composizione delle crisi da sovraindebitamento”⁸, des mesures qui témoignent de l'internationalisation du phénomène. Deux raisons principales motivent le choix de ce sujet : en premier lieu son actualité que la crise sociale et financière qui sévit autour du globe ne fait qu'accroître et, en deuxième lieu, son degré de technicité qui ressort de l'usage simultané de technicismes financiers tels que le couple créance / crédit qui se prêtent bien à une analyse contrastive en didactique de la traduction spécialisée, appuyée par l'exploration de corpus spécifiquement construits. Comme l'explique le site Rachat du

6 Pour plus de détails, voir :

<<http://www.banque-france.fr/la-banque-de-france/missions/protection-du-consommateur/surendettement.html>> [consulté le 25 mars 2013].

7 <<http://www.gazzettaufficiale.it/gunewsletter/dettaglio.jsp?service=1&datagu=2011-12-22&task=dettaglio&numgu=297&redaz=011G0255&tmstp=1325582228682>> [consulté le 8 septembre 2013].

8 Le texte est disponible en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.odcec.roma.it/index.php?option=com_content&view=article&id=1469:crisi-da-sovraindebitamento&catid=18:comunicazioni-dallordine&Itemid=61INS> [consulté le 8 septembre 2013].

crédit⁹, il existe deux typologies de surendettement : “le surendettement passif lié à un accident de vie (cause de divorce, décès, perte d’emploi, maladie...)” et “le surendettement actif suite à un excès de crédits”. Le Décret-loi italien du 22 décembre 2011 définit, pour sa part, la situation de surendettement :

una situazione di perdurante squilibrio tra le obbligazioni assunte e il patrimonio liquidabile per farvi fronte, nonché la definitiva incapacità del debitore di adempiere regolarmente le proprie obbligazioni¹⁰

Or, toujours sur le site Rachat du crédit, nous trouvons une description des crédits et des dettes souscrits par le particulier surendetté que nous considérons particulièrement intéressante à exploiter du point de vue didactique et sur laquelle nous centrerons notre attention dans la présente étude :

Le dépôt d’un dossier de surendettement devant la banque de France (bdf) est destiné pour les particuliers endettés et surendettés qui ont souscrit trop de crédits et dettes. Les créances impayées sont des crédits revolving, cartes de crédits permanents, emprunt immobilier, prêt à la consommation, crédit automobile, des emprunts pour travaux, pensions alimentaires, retard d’impôts, surendettement immobilière...pour les propriétaires ou locataires.

En particulier, nous allons nous concentrer sur la partie centrale de cette définition : “[...] qui ont souscrit trop de crédits et dettes. Les créances impayées sont des crédits revolving [...]” qui présente une intéressante reprise anaphorique [Les créances impayées], à même de mettre en question la stabilité de la relation d’antonymie qui caractérise les définitions classiques de “créance” et de “dette” proposées par les dictionnaires monolingues. Reprise anaphorique que

9 <<http://www.rachatducredit.com/dossier-surendettement.html>> Le rachat de crédit est une solution au problème du surendettement qui peut être proposée par une banque ou un organisme de crédit et qui consiste en la renégociation d’un crédit souscrit à un taux défavorable [consulté le 11 septembre 2013].

10 <http://www.camera.it/_dati/leg16/lavori/stampati/html/decretolegge%5Carticoli%5Ccomponiarticoli.asp?CodiceBarre=16PDL0056790&NomeFile=16PDL0056790_Capo_I_Articolo_1_.html> [consulté le 8 septembre 2013].

nous verrons dans le prochain paragraphe. Comme l'écrit Hédiard dans son article précédemment cité, "[n]ous nous trouvons en présence d'un microsystème non isomorphe entre l'italien et le français"¹¹. Le système "créance / crédit" par opposition à "credito" explique la difficulté de comprendre les caractéristiques d'emploi de ces deux termes. Or, en classe, comment expliquer aux étudiants cette apparente contradiction, qui voit la reprise anaphorique d'un antécédent, "dette" considéré comme antonymique de "créance", et en même temps une reprise anaphorique qui assure la fonction de cataphore en listant les produits qui composent les "créances impayées" ? Comment faire prendre conscience aux étudiants de l'importance de reconstruire le tissu conceptuel sous-jacent à cette définition et comment prouver l'utilité de recourir au bagage encyclopédique individuel et à la compétence culturelle ? Du point de vue didactique, montrer aux étudiants le degré d'interpénétration de ces points sensibles et leur participation stratégique à la compréhension finale s'avère une problématique de taille. La première démarche sera donc de pénétrer en profondeur dans le fonctionnement de ces termes dans les codes linguistiques respectifs en partant des définitions classiques qu'en donnent les dictionnaires monolingues. Nous analyserons ensuite comment l'étude sur corpus est à même d'étoffer et de préciser les contours de la relation d'antonymie qui, d'après les définitions classiques susmentionnées, s'instaurerait entre créance et dette.

11 Hédiard signale un autre exemple de microsystème non isomorphe : les adverbes "entre" et "parmi" (2007 : 229).

3. Créance, crédit, credito : l'apport des définitions classiques

Selon la définition qu'en donne le CNRTL (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales)¹², qui reprend celle du TLF, une créance (marque d'usage, Droit) est le

[d]roit que possède une personne d'exiger l'exécution d'une obligation, en particulier le paiement d'une somme d'argent. Recouvrer une créance (cf. A. France, *Jocaste*, 1879, p. 101). Anton. Dette;

par contre un crédit est un

- a) Acte par lequel une personne, généralement un banquier, met à la disposition d'une autre personne, une somme d'argent ou un bien qui devra être restitué, ou son équivalent. Ouverture de crédit, crédit privé. Crédit bancaire (cf. Chenot, *Entr. national.*, 1956, p. 60). Lettre de crédit (cf. Baudhuin, *Crédit et banque*, 1945, p. 125).
- b) P. ext. Prêt consenti, généralement par une banque.

Le Grand Robert de la Langue française atteste "créance" dans l'acception de "droit en vertu duquel une personne (créancier) peut exiger qqch. De qq. Et, spécialement, une somme d'argent (opposé à dette)" (777). En italien, le terme polysémique "credito" indique à son tour

- a) Operazione e rapporto di scambio in cui le due prestazioni sono separate nel tempo, e consistente in genere nella cessione attuale di una somma di denaro da parte del creditore contro la promessa da parte del debitore di controprestazione futura, a scadenza determinata o indeterminata, di altra somma di denaro (in genere superiore alla prima di una percentuale corrispondente all'interesse), oppure nella fornitura di merci con dilazione di pagamento, con vendita a rate, ecc. (in genere a prezzi superiori di quelli in contanti)

12 <<http://www.cnrtl.fr>> [consulté le 27 juillet 2013].

- b) Il diritto, già scaduto o ancora da scadere, di pretendere dal debitore il pagamento di una somma di denaro, o di pretendere l'adempimento di una prestazione di carattere patrimoniale; anche la somma stessa¹³.

Comme on peut le constater à partir des définitions susmentionnées [le soulignement est le nôtre] et comme nous le verrons plus clairement ensuite, à partir des données extraites des corpus, “créance” et “crédit” sont deux termes spécifiques qui précisent un concept plus général ; c'est à dire qu'ils ne sont pas reconductibles à un terme commun qui puisse les contenir. Par contre, l'italien regroupe le sens des deux termes spécifiques sous le terme polysémique et générique “credito”. Une créance est un droit personnel permettant à son titulaire d'exiger d'une autre personne l'exécution d'une obligation (une personne a une créance vis-à-vis de quelqu'un) ; le crédit est un financement consenti, une somme allouée, un prêt. Comme nous le verrons avec l'analyse de quelques exemples choisis, l'exploration du corpus permet de mettre en évidence les conditions et les restrictions d'emploi des lexèmes “créance”, “crédit” et “credito”. La signification de la base “credito” (398 occurrences), par exemple, – droit d'exiger le paiement d'une somme ou somme allouée – est précisée plus fréquemment par le collocatif placé à gauche, avec une fréquence nettement supérieure pour les substantifs tels que “accesso”, “mercato”, suivis par “apertura”, “rinuncia” et ce par rapport au verbe à l'infinitif, “accedere” (six occurrences), suivi par “trasferire”, “recuperare”, “rinunciare”, “esigere”. En revanche, la présence d'un collocatif placé à droite, comme par exemple le participe passé, est moins significative, comme le montre la fréquence des occurrences de “credito vantato” (créance) et de “credito erogato” (crédit)¹⁴.

13 <<http://www.treccani.it/vocabolario/credito>> [consulté le 27 juillet 2013].

14 La base “crediti” (199 occurrences), par contre, est précisée plus fréquemment par le collocatif à gauche “recupero” (77 occurrences), suivi par “compensazione” (38) et “accertamento” (10). Dans dix cas, le sens de “crediti” est spécifié par le participe passé placé à droite (“acquisiti”, “accesi”, “prescritti”, “vantati”, “contratti” etc.).

3.1. Créance, crédit, credito à l'épreuve des corpus comparables

Nous allons maintenant observer le comportement de la langue en contexte grâce à des exemples choisis de contextes élargis. Comme nous l'enseigne la littérature existante sur le sujet, le recours au corpus permet, entre autres, de recueillir des données utiles quant à la fréquence d'une occurrence particulière ou d'éclaircir ses contraintes syntaxiques et sémantiques. Notre recherche se focalisera sur la fonction du contexte dans une perspective contrastive, une démarche stratégique à notre sens à même d'illustrer et de comprendre finement un phénomène linguistique tel que celui de l'anisomorphisme des langues.

Analysons, grâce à la capture d'écran, quelques exemples du fonctionnement du terme "credito" en contexte :

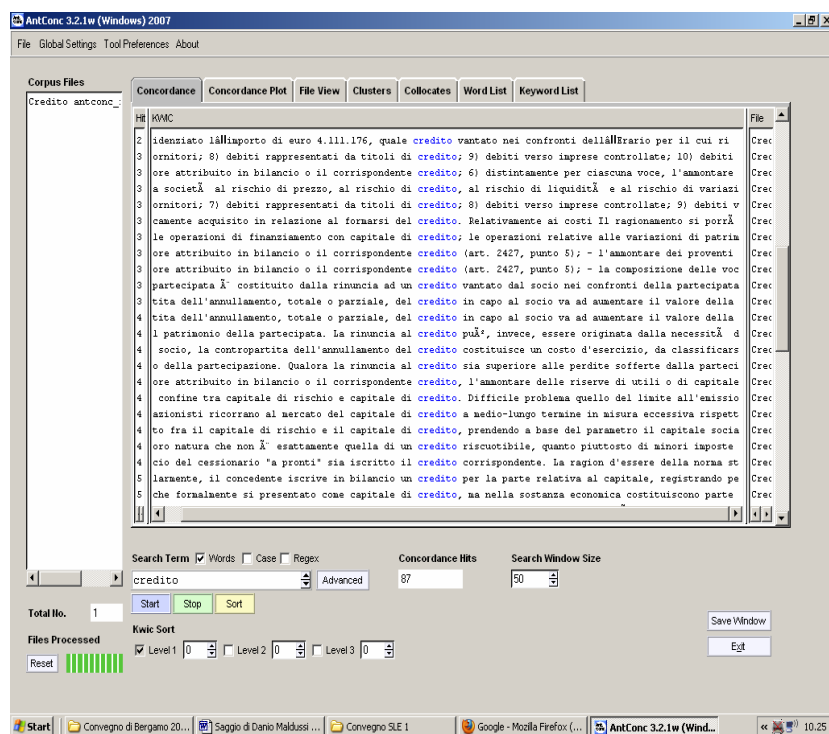


Fig.1 "Credito" dans son environnement linguistique.

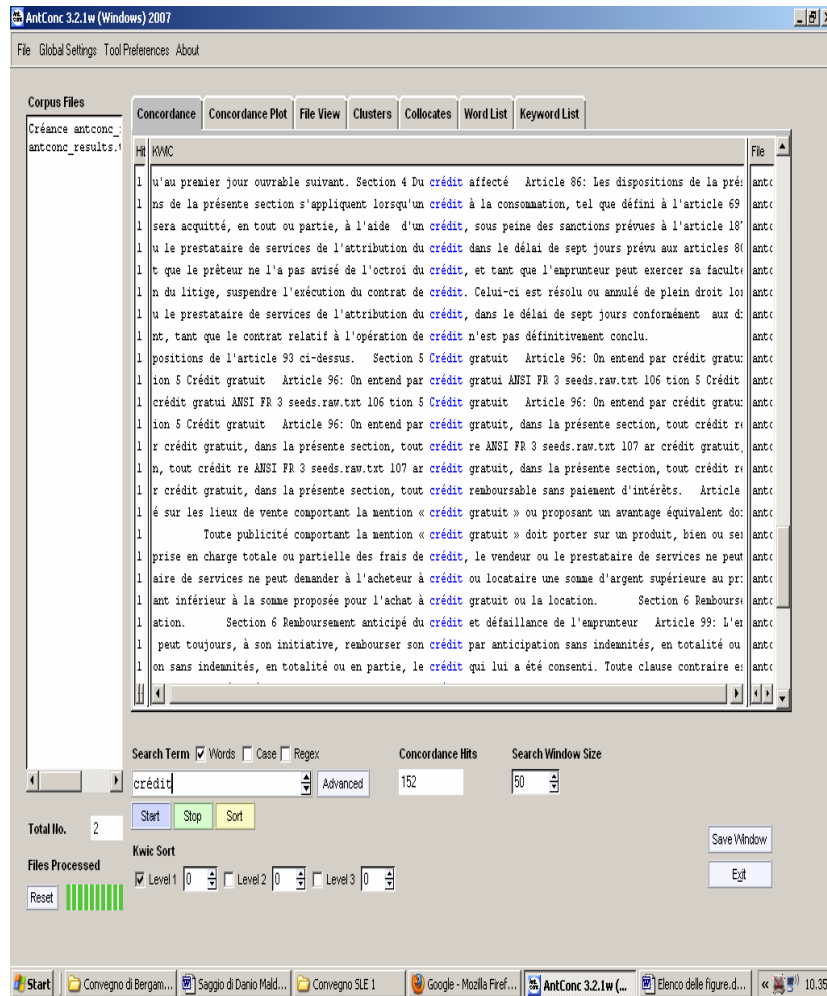


Fig. 2 "Crédit" dans son environnement linguistique.

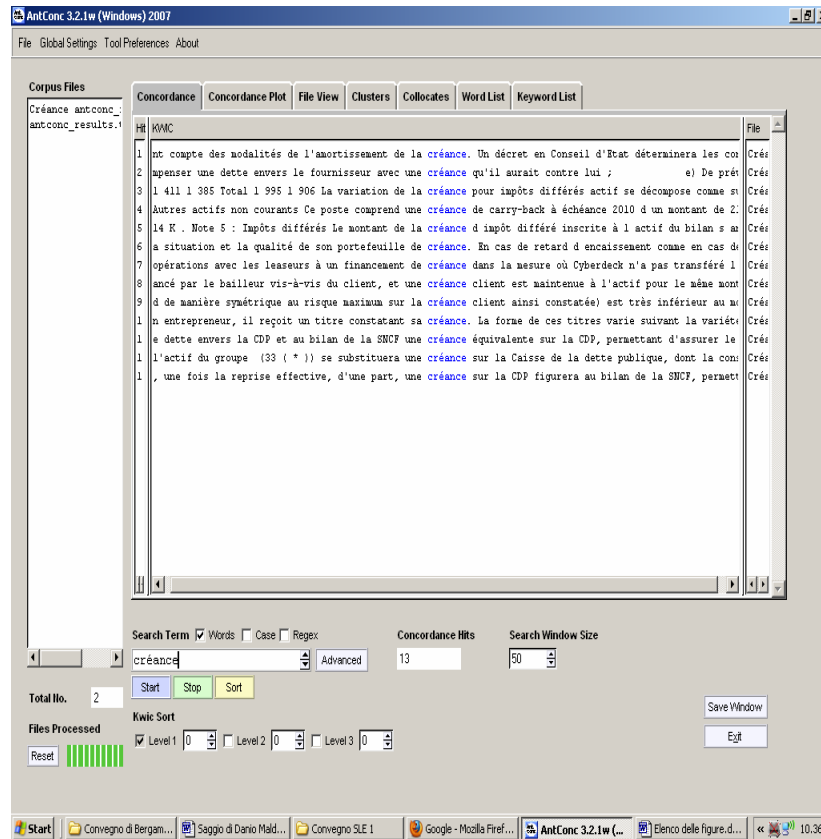


Fig. 3 “Créance” dans son environnement linguistique.

Une première exploration des exemples susmentionnés nous permet d’avancer une remarque importante concernant le comportement des deux langues : en italien, comme le montrent les exemples de la figure 1 (“rinuncia ad un credito”, “rischio di credito” ou “capitale di credito”, “iscrive in bilancio un credito”), le contexte a la fonction de préciser la valeur pertinente du terme polysémique “credito”. Il en va tout autrement en français où le contexte est cohérent avec une valeur déjà spécifiée au niveau lexical, comme en témoignent les exemples “le crédit qui lui a été consenti”, “achat à crédit”, “octroi du crédit”,

“l’attribution du crédit dans le délai de sept jours” (Fig. 2) et “compenser une dette envers le fournisseur avec une créance qu’il aurait contre lui”, “il reçoit un titre constatant sa créance”, “le montant de la créance d’impôt différé inscrite à l’actif” (Fig. 3). Dans les exemples tirés de la figure 2 le crédit est un prêt, un financement. Dans les exemples de la figure 3, il s’agit du droit que possède une personne d’exiger le paiement d’une somme d’argent, droit qui finit par compenser une dette précédemment contractée. Cette première exploration à partir d’un contexte élargi nous permet donc de “visualiser” le sens des termes et d’en recenser le comportement authentique.

L’exploration systématique guidée sur corpus nous permet, par ailleurs, d’avancer une autre remarque de type didactique en classe de traduction, qui confirme la polysémie du terme “credito”. Si les syntagmes verbaux “ricorrere al mercato del capitale di credito” et “ricorrere al credito locale” repérés dans notre corpus peuvent se lier indistinctement au terme “credito” et à son expansion nominale où “capitale” est le noyau et “credito” le complément, comme dans l’exemple “mercato del capitale di credito”, il est fort probable que ces compléments du verbe soient en rapport de synonymie. Les exemples “ricorrere al mercato del capitale di credito” et “ricorrere al credito locale” laissent supposer une condition d’interchangeabilité, induisant une relation de polysémie. Le terme “credito” peut donc indiquer la somme que l’on reçoit ou que l’on donne ou le système qui permet d’y accéder. La vérification de l’existence dans le dictionnaire de cette acception nous permet de confirmer, à l’appui de données authentiques, la polysémie du terme “credito”.

4. Les contours flous de la relation d’antonymie entre créance et dettes

Revenons maintenant sur la relation entre “créance” et “dette”, que les dictionnaires monolingues considèrent comme un cas d’antonymie, et

confrontons-la à la définition de surendettement telle que nous l'avons anticipée au début et que nous reprenons ici:

Le dépôt d'un dossier de surendettement devant la banque de France (bdf) est destiné pour les particuliers endettés et surendettés qui ont souscrit trop de crédits et dettes. Les créances impayées sont des crédits revolving, cartes de crédits permanents, emprunt immobilier, prêt à la consommation, crédit automobile, des emprunts pour travaux, pensions alimentaires, retard d'impôts, surendettement immobilière...pour les propriétaires ou locataires.

La partie sur laquelle nous allons focaliser notre attention est la partie centrale de la phrase, celle qui contient la reprise anaphorique "créances impayées". Pour ce faire, nous reprenons également la distinction entre "créance" et "crédit" proposée par Prandi qui éclaire particulièrement bien le phénomène :

Nell'altro senso, all'italiano *credito* corrispondono in francese due termini, *crédit* e *créance*. All'interno della complessa rete di rapporti, obblighi e aspettative che caratterizza una stessa transazione, i due termini introducono prospettive di segno opposto. *Crédit* focalizza la somma effettivamente erogata dal creditore al debitore: in questo senso si parla, ad esempio, di *crédit à l'exportation*. Si tratta di una visione retrospettiva che porta su un dato reale. *Créance*, viceversa, focalizza la somma che il debitore deve al creditore: in questo senso si parla, ad esempio, di *créance douteuse*. Si tratta di una visione prospettiva che investe un dato non reale, oscillando tra una modalizzazione deontica – ciò che è dovuto – e una epistemica: ciò che forse sarà restituito. Come accade nei lessici naturali, il radicamento intralinguistico è inversamente proporzionale alla facilità di circolazione interlinguistica. Non c'è corrispondenza biunivoca tra termini, e il confronto, come la traduzione, richiede un passaggio attraverso la struttura del campo nella sua totalità (Prandi: 2008).

Si nous élargissons le contexte des termes au niveau textuel et si nous analysons la totalité des concepts qui définit le "surendettement", nous remarquons que le syntagme "créances impayées" fait fonction de reprise anaphorique tant de "crédit" que de "dettes". Or, si les deux concepts de "créances" et "dettes" étaient véritablement des antonymes, il serait impossible de reprendre anaphoriquement le couple "crédits / dettes" par "créances". L'hypothèse que nous avançons ici est que "créances" et "dettes", à l'instar du couple "crédit / dettes", entretiennent une corrélation converse. La corrélation de

converse (Lyons 1977 : 279-280), appelée opposition relationnelle par Palmer 1976 : 82), entraîne “pairs of words which exhibit the reversal of a relationship between items”. Considérés isolément, deux lexèmes converses semblent former une opposition ; cependant, s'ils sont saturés de façon adéquate, ils forment des structures sémantiques équivalentes. Deux verbes converses comme *prêter* et *emprunter*, par exemple, forment le même procès vu dans des perspectives opposées : *Jean a prêté cent euros à Luc – Luc a emprunté cent euros à Jean*. Deux noms converses, également, décrivent dans des perspectives opposées la même relation : *Luc est père de Jean – Jean est fils de Luc*. Deux lexèmes converses sont logiquement inséparables, ce qui amène Aristote (*Catégories*, 7b) à parler de corrélatifs : “La corrélation entre maître et esclave ne continuera pas d'exister, car sans maître il n'y a plus d'esclave”¹⁵. Il est utile de souligner, à ce propos, que la reprise anaphorique “créances impayées” fonctionne elle aussi comme si elle était saturée au niveau contextuel par ses arguments appropriés, les mêmes qui, dans des positions différentes,aturent les antécédents “crédit” et “dettes”.

L'intérêt de la corrélation de converse en lexicologie est énorme : comme la définition même de la structure lexicale comporte la référence à une construction complexe, spécifiquement à une phrase, elle ouvre le chemin à l'idée que l'unité minimale de la description lexicale n'est pas le lexème isolé mais la structure de la phrase, comme l'affirme par exemple Gross (2012 : Ch. 1, 2). Les termes “créance” et “crédit” qui, comme nous l'avons dit plus haut, introduisent des perspectives différentes dans un même concept, entretiennent la même relation de converse avec “dette” : le bénéficiaire d'un crédit active une dette et “créance” reprend “dette” : le binôme crédit-dette génère une créance, à savoir le droit d'exiger un crédit-dette car la relation qui s'instaure est de type converse. La relation de conversion entre “créances” et “dettes” ressort assez

15 La traduction que nous utilisons ici est celle de Nau, disponible en ligne à l'adresse suivante :
 <http://www.documentacatholicaomnia.eu/03d/-384_322,_Aristoteles,Categor ies_%28Pascale_Nau%29,_FR.pdf> [consulté le : 4 septembre 2013]

clairement de la définition juridique de “créance” qu’en donne le Cabinet Arc :

Une créance relève du droit des obligations. Une créance détenue par un créancier correspond à une dette détenue par un débiteur donc, lorsque la dette est soldée, la créance correspondante est également annulée.¹⁶

Cette définition a le mérite de nous faire entrevoir la complexité du réseau de relations entretenues par “créance” et “dette”, réseau difficilement réductible à une relation d’antonymie. En effet, comme l’écrit Hédiard, les réalisations effectives “remettent en cause les distinctions tranchées entre acceptable et non acceptable” (2007: 227). En observant le comportement du terme “créance” dans des contextes plus amples, il est possible d’éclaircir la relation qui unit “créances” à “dette” et donc, de mettre en évidence le contenu référentiel des différentes “créances” auxquelles la description du surendettement fait allusion. Voici quelques exemples significatifs [le soulignement est le nôtre] qui illustrent bien la valeur ajoutée liée à l’exploration du corpus :

- a) L’effacement partiel des créances, dont les dettes fiscales, combiné avec les mesures imposées. Les créances qui ont été payées par la caution ou le coobligé du débiteur ne peuvent faire l’objet d’un effacement. Les créances figurant dans l’état du passif définitivement arrêté par la commission ou le juge ne peuvent produire d’intérêts ni entraîner de pénalités de retard (article L331-7-1 du code de la consommation).
- b) Dans les procédures de traitement du surendettement, les créances des dettes de loyer sont réglées prioritairement aux créances des établissements de crédit (article L333-1-1 du code de la consommation).
- c) [...] l’interdiction pour le débiteur de faire tout acte qui aggraverait son insolvabilité, de payer, en tout ou partie, une créance autre qu’alimentaire, dont les découverts bancaires, de désintéresser les cautions qui acquitteraient des créances nées antérieurement, [...] ¹⁷

16 <<http://www.cabinet-arc.com/creances.html>> [consulté le : 27 juillet 2013].

Comme on peut le constater, les trois exemples permettent de mieux comprendre le contenu référentiel du concept de “créance”. Toutefois, l'exemple b) présente un degré de difficulté d'interprétation plus élevé: la préposition “de” trace une relation entre dettes et loyer mais présente un contenu sémantique pauvre. Le repérage de la relation pertinente passe donc forcément à travers une procédure d'inférence et cela est encore une fois rendu possible par l'utilisation d'un corpus qui fournit des contextes élargis de matériel conceptuel. Les corpus matérialisent, sous forme d'expressions, les inférences cohérentes qui peuvent remplir la relation “de”. La reprise anaphorique avec “créance” instaure à son tour une relation de type métonymique car il s'agit du droit qui dérive du fait de posséder un crédit; ce qui nous autorise à l'utiliser en tant qu'expression anaphorique. Les créances impayées sont donc des droits qui n'ont pas été réalisés. La métonymie, nous le rappelons, est une figure qui consiste à remplacer un substantif par un autre qui entretient avec le premier un rapport de contiguïté. Plus précisément, les termes d'une relation métonymique représentent ou des rôles d'un procès (le lieu pour l'agent) ou un rôle et un procès (l'instrument pour l'action) ou deux procès (l'effet pour la cause). Les créances impayées se configurent donc comme des concepts qui ne sont pas saturés et dont les arguments se doivent d'être reconstruits à travers un procédé inférentiel. Le syntagme “créances impayées” est une anaphore dont le sens réside dans un antécédent qui n'est explicable que par le contexte global. En même temps, c'est également une cataphore car il introduit et canalise l'attente à l'égard de ses composantes. Du point de vue didactique, reconstruire les arguments du concept de “créances impayées” et approfondir la reprise anaphorique s'avère stratégique car cela remet en question la relation d'antonymie figurant dans les définitions respectives.

Un tout dernier exemple, toujours tiré du site Rachat du crédit, peut éclaircir ultérieurement le contenu sémantique du concept de “créances impayées” :

Créances impayées

Il est toujours possible de rembourser les dettes en vendant la voiture ou d'autres biens. Même si des particuliers ont des créances ou mensualités

impayés chez des grandes surfaces, commerçants ou des banques...il est possible de se faire racheter toutes ses dettes par un établissement de crédit ou une société de rachat de crédit.

L'exemple confirme encore une fois que les deux concepts de "créance" et "dettes" ne sont pas antonymes mais plutôt caractérisés par une corrélation de conversion, en relation avec un troisième concept: ce qui est une dette pour le débiteur représente un crédit pour le prêteur (relation de conversion), ce dernier, suite au prêt, acquiert le droit d'exiger ce que nous appelons une dette, ou une créance. L'exploration directe des corpus permet donc de reconstruire le réseau complexe de relations et d'enrichir les définitions classiques des dictionnaires, nous confirmant que la notion d'antonymie est excessivement schématique.

Quant à la traduction en italien du syntagme "créances impayées", une vérification approfondie des sources fiables en italien repérées sur la base de mots-clés tels que, par exemple, "sovraindebitamento" et "composizione delle crisi" et de la définition même de "sopraindebitamento" fournie par le Décret-loi italien du 22 décembre 2011, nous suggèrent deux équivalents possibles, "crediti non soddisfatti" et le syntagme avec fonction d'hypéronyme "obbligazioni non soddisfatte", nettement moins fréquent mais que nous allons enregistrer, dans notre hypothétique fiche terminologique, parmi les variantes.

4. Conclusion

La didactique par corpus a des implications didactiques fortes. Son approche non dirigiste est formatrice par antonomase et va du texte authentique à la proposition authentique. L'approche guidée sur corpus, qui s'oppose à une approche dirigiste (*top-down*) basée sur l'utilisation de dictionnaires et de répertoires terminologiques sans contextes et que nous rejetons ici, favorise la prise de conscience du fonctionnement du lexique spécialisé. La prise de conscience de ses implications est essentielle à la compréhension globale du texte et,

dans notre cas particulier, du concept de surendettement et de la reprise anaphorique “créances impayées”. Les corpus comparables indiquent donc d'une part que la fonction du contexte est différente en français et en italien. D'autre part, ils permettent d'extraire des variantes de traduction en contexte. La valeur ajoutée d'une analyse contrastive d'une base textuelle authentique par une approche guidée sur corpus permet en effet de répertorier et d'étudier des comportements langagiers et des stratégies de production du texte écrit différents et parallèlement de repérer des stratégies de traduction adéquates au texte cible, notamment dans le cas d'écarts lexicosémantiques patents. Ainsi, l'exploration des différents corpus met en évidence l'anisomorphisme. Ce phénomène n'est pas perçu si l'on accorde une importance excessive au mot isolé et devient alors un obstacle à la compréhension et à la restitution du sens. En revanche, si nous explorons un contexte élargi, nous nous apercevons que cette différence s'amenuise et que la traduction est plus immédiate. C'est donc bien la traduction qui nous met dans l'obligation de déconstruire les concepts génériques. “Créance” et “crédit” sont deux signes qui représentent deux concepts. La tautologie fonctionne parfaitement en langue française : l'existence de deux signes suppose celle de deux concepts. Les langues naturelles possèdent des tautologies différentes et c'est bien dans l'acte de traduire que ces contradictions apparentes explosent et sont rendues comparables.

Références bibliographiques

- Aristote. *Catégories*. Traduction de Pascale Nau : <http://www.documentacatholicaomnia.eu/03d/-384_-322,_Aristoteles,_Categories_%28Pascale_Nau%29,_FR.pdf>
- Baker, Mona 1995. Corpora in Translation Studies : An Overview and some Suggestions for Future Research. *Target* 7 / 2 223-243.

- Bernardini, Silvia / Stewart, Dominic / Zanettin, Federico 2003. *Corpora in Translator Education*. Manchester / Northampton : St. Jerome.
- Bernardini, Silvia 2000. *I corpora nella didattica della traduzione. Corpus Use and Learning to Translate*. Bologna : CLUEB.
- Cabré, Maria Teresa 1998. *La terminologie. Théorie, méthode et applications*, (adaptation française du volume *La terminologia. La teoria, els mètodes, les aplicacions*, 1992, Barcelone: Ed Empuries), Paris : Armand Colin; Ottawa : Les presses de l'Université d'Ottawa.
- De Mauro, Tullio 2000. *Grande dizionario italiano dell'uso*, Torino : UTET.
- Eco, Umberto 2003. *Dire quasi la stessa cosa. Esperienze di traduzione*. Milano : Bompiani.
- Gaudin, François 2003. *Socioterminologie : une approche sociolinguistique de la terminologie*. Bruxelles : Duculot.
- Gavioli, Laura / Zanettin, Federico 2000. I corpora bilingui nell'apprendimento della traduzione. Riflessioni su un'esperienza pedagogica. In Bernardini, Silvia *I corpora nella didattica della traduzione. Corpus Use and Learning to Translate*. Bologna : CLUEB, 61-80.
- Gross, Gaston 2012. *Manuel d'analyse linguistique*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.
- Habert, Benoît / Nazarenko, Adeline / Salem, André 1997. *Les linguistiques de corpus*. Paris : Armand Colin / Masson.
- Hédiard, Marie 2007. L'analyse guidée sur corpus : une approche "décloisonnante" pour accéder au sens. In Bellati, Giovanna *et al.* (eds) *Un paysage choisi, Mélanges de linguistique française offerts à Leo Schena*. Torino : L'Harmattan Italia, 225-238.
- Le Grand Robert de la langue française* 2001. Rey, Alain (éds), (2ème édition). Paris : Dictionnaires Le Robert.
- Lyons, John (1977). *Semantics*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Magris, Marella / Musacchio, Maria Teresa (2009), Vaghezza e connotazioni: elementi di disturbo nelle definizioni terminologiche?. *MediAzioni 7*,
<<http://mediazioni.sitlec.unibo.it>>

- Meta 1998. *L'approche Basée sur le Corpus/The Corpus-based Approach*. Special Issue 43 / 4.
- Olohan, Maeve 2004. *Introducing Corpora in Translation Studies*, London / New York : Routledge.
- Palmer, Frank Robert 1976. *Semantics*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Prandi, Michele 2009. *Segni e termini : descrizione e normalizzazione*. In Terminologia, ricerca e formazione, Publif@rum 9 <http://www.publiforum.farum.it/ezone_articles.php?art_id=10>
- Sinclair, John 1991. *Corpus, Concordance, Collocation*. Oxford : Oxford University Press.
- Temmerman, Rita 2000. *Towards New Ways of Terminology Description. The sociocognitive approach*. Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins.
- TLF (*Trésor de la langue française*) 1978. Imbs, Paul (eds), Paris : Editions du centre national de la recherche scientifique.
- Zgusta, Ladislav (éds) 1971. *Manual of Lexicography*. Academia, Prague : Publishing House of the Czechoslovak Academy of Sciences.

Sitographie

Banque de France :

<<http://www.banque-france.fr/la-banque-de-france/missions/protection-du-consommateur/surendettement.html>>

Gazzetta ufficiale :

<<http://www.gazzettaufficiale.it/gunewsletter/dettaglio.jsp?service=1&datagu=2011-12-22&task=dettaglio&numgu=297&redaz=011G0255&tmstp=1325582228682>>

BootCat : <<http://bootcat.sslmit.unibo.it>>

Cabinet ARC : <<http://www.cabinet-arc.com/creances.html>>

Centre national de ressources textuelles et lexicales :

<<http://www.cnrtl.fr/>>

Decreto-legge 22 dicembre 2011 :

<[http://www.camera.it/_dati/leg16/lavori/stampati/html/decretol
egge%5Carticoli%5Ccomponiarticoli.asp?CodiceBarre=16PDL
0056790&NomeFile=16PDL0056790_Capo_I_Articolo_1_.ht
ml](http://www.camera.it/_dati/leg16/lavori/stampati/html/decretol
egge%5Carticoli%5Ccomponiarticoli.asp?CodiceBarre=16PDL
0056790&NomeFile=16PDL0056790_Capo_I_Articolo_1_.ht
ml)>

Dossier de surendettement en ligne :

<<http://www.rachatducredit.com/dossier-surendettement.html>>

Ordine dei dottori commercialisti e degli esperti contabili di Roma :

<[http://www.odcec.roma.it/index.php?option=com_content&vie
w=article&id=1469:crisi-da-sovraindebitamento&catid=18:co
municazioni-dallordine&Itemid=61INS](http://www.odcec.roma.it/index.php?option=com_content&vie
w=article&id=1469:crisi-da-sovraindebitamento&catid=18:co
municazioni-dallordine&Itemid=61INS)>

Treccani.it : <<http://www.treccani.it/vocabolario/credito>>